

« Tourisme en Occitanie : Des mesures exceptionnelles sont prises par la Région »



« Tourisme en Occitanie : Des mesures exceptionnelles sont prises par la Région »

Si nous connaissons désormais la date de réouverture des établissements et la possibilité de voyager sur tout le territoire français, beaucoup d'incertitudes pèsent encore sur la saison estivale

Avec 30 millions de touristes accueillis chaque année, 200 millions de nuitées, pour un chiffre d'affaires de 15,9 Mds€, l'Occitanie est l'une des grandes destinations touristiques françaises. Ce secteur est l'un des secteurs économiques clés en région avec près de 100 000 emplois directement liés et représentant 10% du PIB régional. Des mesures exceptionnelles sont prises par la Région pour soutenir la reprise, attirer une large clientèle nationale, tout en incitant les habitants à rester et voyager « dans leur zone ».

Suite à l'annonce du plan de relance touristique par le gouvernement, la Région tient à rappeler ses engagements en faveur du tourisme, secteur clé en Occitanie, au même titre que l'aéronautique ou la viticulture,

Avec une perte quasi-totale de chiffre d'affaires depuis mi-mars et une saison qui s'annonce difficile, la présidente de Région, Carole Delga, a d'ores et déjà annoncé de nombreuses mesures.

Le prolongement du recours au chômage partiel jusqu'au mois de septembre et celui du recours au fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année sont des actes nécessaires pour la sauvegarde du secteur et de ses emplois. Il faut cependant combiner des mesures de soutien aux entreprises, d'aide à la trésorerie comme le propose le gouvernement, avec celles en faveur du pouvoir d'achat des Français. En ce sens, je soutenais la création du chèque tourisme et la proposition du gouvernement de l'adapter à chaque région va dans le bon sens. Nous travaillons en Occitanie à sa mise en place pour favoriser le déplacement des familles dont le pouvoir d'achat a été impacté, leurs restaurations, nuitées et accès aux loisirs dans les établissements régionaux.

Si nous connaissons désormais la date de réouverture des établissements et la possibilité de voyager sur tout le territoire français, beaucoup d'incertitudes pèsent encore sur la saison estivale. En Occitanie, nous avons décidé de soutenir nos commerçants, restaurateurs, hôteliers, établissements touristiques, ludiques et culturels. J'ai mobilisé le Comité régional du tourisme qui consacrera un budget de 3 M€ en plus de nos propres investissements, pour proposer des solutions immédiates et concrètes aux professionnels. Enfin, nous allons également accentuer notre action en faveur de la transition de notre offre vers un tourisme responsable et durable », déclare Carole Delga.

La Région Occitanie accompagne les acteurs du tourisme :

Au même titre que toutes les entreprises du territoire, celles du tourisme ont pu bénéficier des aides nationales et régionales en faveur des entreprises :

- **du fonds régional de solidarité**, qui pour les mois de mars et avril, s'adressait, en Occitanie, aux entreprises ayant enregistré une perte de chiffre d'affaires de 40% (contre 50% au niveau national). Ce fonds a été modifié pour le mois de mai, afin de cumuler, avec le fonds national de solidarité, une aide régionale allant de 1 000 € à 4 000 € pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- **du Pass Rebond Occitanie Tourisme**, doté de 5 M€, permet également de soutenir les investissements, les innovations et les dépenses de conseil visant la transition numérique, énergétique et écologique. Versée sous forme de subvention, ces aides pourront atteindre jusqu'à 200 000 €.
- **du Fonds L'Occal**, mis en place par la Région avec les départements et les intercommunalités et le soutien de la Banque des Territoires, afin d'accompagner les professionnels dans leurs besoins de trésorerie et leur équipement pour accueillir leur client dans le respect des mesures sanitaires. Doté d'une enveloppe de 70 à 80 millions d'euros, permettant d'octroyer des aides financières sous forme de subvention ou de garantie d'emprunt.

Un effort sur des filières et des territoires particuliers

Enfin, la Région Occitanie et le Comité Régional du Tourisme travaillent, ensemble et en totale synergie, avec et au bénéfice des professionnels pour la mise en place de plans mieux adaptés à certaines filières ou certains territoires, tels que le tourisme culturel à Lourdes, le tourisme d'affaires à Montpellier et Toulouse, ou encore le littoral et les grandes itinérances.

A ce titre, un travail spécifique est mené en faveur du thermalisme, du bien-être et du thermoludisme, en partenariat avec les Départements, les EPCI et la banque des territoires. Plusieurs mesures sont à l'étude : l'aide au redémarrage des exploitations, les travaux d'adaptation sanitaire des équipements, des parcours de soins et la mise en place d'outils d'invention financiers spécifiques de type capitalisation, apports en compte-courants d'associés...

Au-delà de la campagne de promotion qui sera lancée début juin, la Région Occitanie et le Comité Régional du tourisme mettent en place des mesures concrètes afin d'attirer les habitants et les touristes dans une découverte de la destination

- **Création d'une plateforme de pré-réservation** : afin de créer de la trésorerie pour les restaurateurs et hôteliers, les voyageurs pourront réserver à un tarif avantageux des nuitées et repas sans dates définies et en profiter dans les prochains mois.

- **Création d'un numéro vert** de conseil, d'organisation et de réservation des séjours : le CRT mobilisera ses ressources et un partenaire pour proposer une aide à la préparation des séjours en région, avec une possibilité de réservation des nuitées et repas, sans frais de commission.

- **Participation à la création d'un chèque tourisme dès précision de l'Etat sur le financement** : la Région réfléchit à des mesures en matière de transports et d'accès aux loisirs.